Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre encontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.

Ceci n'est pas une vraie contravention, ce document fait partie d'une action de sensibilisation visant à faire prendre conscience que lorsque vous stationnez votre véhicule à cet endroit vous gênez la circulation des autres habitants de la ville : piétons, personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec un déambulateur, cyclistes, etc.

De plus, vous êtes passible d'une amende de 135 €.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE